

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet 24.027	Date du dépôt 29.04.2024	Heure du dépôt 14h43	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 02.05.2024			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : POP et PS
Titre : Couverture des besoins pré-para scolaires
Contenu (questions posées au Conseil communal) : Le canton vient de sortir un rapport concernant une révision de la loi sur l'accueil des enfants (rapport 24.005 du 17 janvier 2024). Ce rapport est actuellement traité par une commission du Grand Conseil mais nous avons d'ores et déjà quelques questions : <ul style="list-style-type: none">- La volonté du canton est de relever le taux de couverture à une moyenne cantonale de 33%. Si certaines communes jouent le jeu et n'auront pas beaucoup à faire pour atteindre ce taux voire le dépasser, la tâche s'annonce ardue pour notre commune où le taux de couverture est bas et bien en dessous de la moyenne cantonale et du taux préconisé par la LAE actuelle. Notre question est dès lors la suivante : comment La Chaux-de-Fonds compte-t-elle s'y prendre pour augmenter son taux de couverture ? Compte-t-elle se reposer sur les autres communes qui élèveront la moyenne cantonale ou agir concrètement pour améliorer son offre de places en structure d'accueil ?- Le rapport du Conseil d'Etat nous apprend également que le fond de péréquation des charges compense la majeure partie (80%) des pertes qui pourraient être induites par le tissu socio-économique propre à notre commune. La réforme devrait nous être favorable d'un point de vue financier, le Conseil communal voit-il alors d'autres obstacles au développement de l'offre des places en structures pré- et parascolaires ?- Il est prévu que les 7-8H soient complètement « sortis » de la LAE et donc entièrement à charge des communes, si cela se réalise vraiment, La Chaux-de-Fonds compte-t-elle tout de même offrir un encadrement adéquat à ces jeunes ? Le foyer de l'écolier et les foyers d'accueil répondent-ils aux besoins ? Que prévoit-elle de faire ?
Développement (commentaire aux questions – <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i>) Ces questions sont l'occasion de rappeler l'importance des places en structures d'accueil pour l'attractivité d'une commune mais aussi pour assurer l'égalité femmes-hommes (est-il nécessaire de rappeler que notre commune a signé la charte sur l'égalité en 2019 et qu'il serait bienvenu qu'elle mette tout en œuvre pour y parvenir ? ¹). Certes, ces structures ont un coût, mais la situation actuelle n'est pas satisfaisante et met un bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens dans une situation difficile.

Demande d'urgence (par défaut, la réponse « **Non** » est retenue) : **Oui**

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) : Françoise Jeandroz

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Marina Schneeberger POP	Olivier Beroud POP	Gaetan Bieler POP
Lara Zender POP	Nicolas Turtschy POP	Andrea Moretti PS
Carmen Brossard PS	Giovanni Spoletini PS	Karim Djebaili PS
Mathias Gautschi PS	Monique Gagnebin PS	Pascal Bühler PS
Pierre-Alain Borel PS		

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch

¹ <https://www.ebg.admin.ch/fr/charte-pour-legalite-salariale-dans-le-secteur-public>